



Obtention de la garde des enfants

Par **nisou_old**, le **11/06/2007 à 18:33**

une amie a vécu 18 ans avec quelqu'un en union libre ; ils ont 2 enfants (8 et 5 ans) et monsieur est parti il y a 2 mois pour "profiter de la vie, connaître de nouvelles femmes....." elle a déposé une requête auprès du JAF après avoir réussi à le faire signer pour qu'il laisse la résidence des enfants chez leur mère avec paiement de 270 euros de pension (estimation faite par son avocat à lui).

elle a vu un avocat ensuite qui, au vu de leurs salaires respectifs, a dit qu'il devrait payer plus (entre 350 et 400 euros)

quand elle lui a dit ça, il a dit que dans ce cas il préférerait avoir une garde alternée.....

il a un réel problème avec l'argent, ça fait 2 mois qu'il l'embête pr qu'elle lui rembourse des sommes qu'il aurait payé en plus pendant leurs 18 ans de vie commune !!!

en plus elle est malade : elle a une fibromyalgie qui la fait souffrir et sera en invalidité partielle (travail à mi-temps) à compter du mois d'août.

ils passent devant le JAF le 28 septembre et je lui ai conseillé de prendre un avocat vu qu'ils ne semblent pas pouvoir se mettre d'accord.

- combien paye-t-on en général pr ce genre de dossier ?

- est-ce que le père peut revenir sur le papier qu'il a signé laissant la garde à la mère ?

- quels conseils pourriez-vous me donner pr que je la rassure : elle veut garder les enfants mais a peur qu'il veuille les lui prendre en argumentant sur son état de santé (fibromyalgie + dépression il y a 3 ans : il la menace en lui disant qu'elle est perturbée psychologiquement et

que ça se ressent sur les enfants)

- quels arguments sont en sa faveur et quels autres en sa défaveur ?

merci d'avance,

Par **Christelle_old**, le **12/06/2007** à **01:44**

Bonjour,

Pour ce qui est de l'avocat, oui c'est une bonne idée. Le prix est très variable, selon la région, le temps nécessaire, la complexité de la procédure et la réputation de l'avocat. Sachez que le prix est couramment autour de 150 euros HT de l'heure. Donc un dossier de ce genre coûte au moins 1000 euros TTC. Mais comme je l'ai dit c'est très variable (les honoraires sont libres)

Pour ce qui est de la pension, c'est impossible de dire sans connaître tous les détails (salaires, charges, besoins des enfants...). Mais 270 euros, pour des enfants de cet âge, c'est dans la moyenne...

Pour ce qui est des arguments, il faut savoir que tout et son contraire est toujours invoqué. Cela va dépendre aussi du juge (ils ont un large pouvoir d'appréciation et d'un juge à l'autre il est difficile de dire ce qui comptera le plus). Sachez en tout cas que la santé n'est pas vraiment un argument valable, dans la mesure où elle reste capable de s'occuper convenablement des enfants.

Pour ce qui est de l'accord, oui il est possible de revenir dessus dans la mesure où c'est une matière personnelle, qui n'est pas disponible. Seul le juge peut fiser la situation.

Bon courage à votre amie, ces affaires ne sont jamais simples, et toujours très longues. Je ne saurais que trop vous conseiller de prendre un avocat, car c'est une affaire complexe.